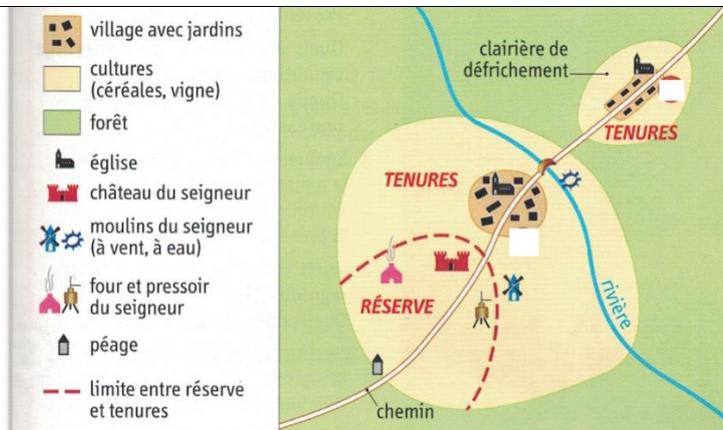


Activité 2 - La seigneurie : un territoire sur lequel s'exerce le pouvoir du seigneur

Doc. 1 – Schéma d'une seigneurie



Doc. 2 – Le château fort : centre du pouvoir seigneurial

« On construit des forteresses au sommet de chaque hauteur et, là où une plaine n'offre pas de relief, le seigneur élève une motte de terre pour le construire. Où qu'il se tourne, le paysan voit un château au loin [...].

Le château est le centre de la justice, de la police et de la réception des impôts de la seigneurie; c'est la prison. Le château est aussi un lieu de protection. Du haut du château, le guetteur surveille les alentours, sonne l'alerte à temps pour que les habitants se réfugient dans l'enceinte [...]. Chacun se guide sur sa haute silhouette pour y demander un abri. Le château s'ouvre au paysan et à sa famille, ses outils et ses bêtes en cas de danger. »

■ D'après Danièle Alexandre-Bidon, *Notre Histoire*, « La France des châteaux forts », août 1995.

Doc. 3 – Les pouvoirs du seigneur

[Dans la seigneurie,] le seigneur détient le pouvoir de commandement (le droit de ban) sur la population. Il possède le pouvoir militaire (il assure la défense du territoire et peut imposer des corvées pour entretenir les fortifications du château), un pouvoir de justice (il juge les paysans et peut les condamner au gibet, c'est-à-dire à la pendaison) et le pouvoir de lever des impôts.

Le seigneur peut construire des installations collectives et obliger les paysans à les utiliser contre des banalités (impôts).

Le seigneur est le propriétaire de toutes les terres. Les paysans installés sur des tenures sont des locataires. Il a le devoir de les protéger.

D'après B. Dumézil, *La Société médiévale en Occident*, Ellipses, 2006.

Doc. 4 – Une charte de franchise

Arnoud, abbé, et tout le couvent de Ferrières, affranchissent et libèrent à perpétuité de [toute servitude] tous leurs hommes de corps¹, tant mâles que femmes, qui habitent actuellement dans la paroisse Saint-Éloi et dans toute la banlieue de Ferrières [...]. En récompense de cet affranchissement chaque maison possédant un foyer devra annuellement à l'église 5 sous de cens [...].

■ Charte de Ferrières-en-Gâtinais, 1185.

1. Serfs.

Au sein d'une seigneurie cohabitent deux catégories de paysans :

- Les vilains : paysans libres qui ne doivent que des corvées et payer les impôts
- Les serfs : paysans qui ne peuvent se marier, ni hériter sans l'accord du seigneur

Questions

1. **Doc. 3** – Qui est le propriétaire de « toutes les terres » ?

2. **Doc. 1 et 2** – Dans la légende du schéma, souligne en rouge le lieu de vie du seigneur. Où est-il construit et pourquoi (doc. 2) ?

3. **Doc. 1 et 3** – Dans la légende, souligne en vert les « installations collectives » dont il est question dans le texte. Qui les construit ? Qui les utilise et contre quoi ?

4. **Doc. 1 et 3** – Sur quelles terres appartenant au seigneur les paysans sont-ils installés ? Où vivent-ils ? Quel bâtiment trouve-t-on au cœur de cet espace ?

5. Doc. 2, 3 et 4 – Souligne en noir les quatre pouvoirs du seigneur (doc. 3). Quel autre pouvoir du seigneur est mentionné dans le document 4 ? D'où le seigneur exerce-t-il ses pouvoirs ? Justifie ta réponse à l'aide d'une citation du document 3.

.....

.....

.....

.....

6. Doc. 2 – Quelle est l'autre fonction de la résidence du seigneur ?

.....

7. Doc. 1 à 4 - Complète la colonne « Notions » avec les propositions suivantes en face de la bonne définition :

Seigneurie // Cens // Charte de franchise // Réserve // Droit de ban // Seigneur // Banalités // Tenures // Corvées // serf

Notions	Définitions
	Territoire appartenant au seigneur.
	Personne qui exerce son pouvoir sur une seigneurie. Il peut être laïc ou ecclésiastique
	Domaine du seigneur où il a fait construire son château.
	Terres louées par les paysans au seigneur contre le paiement du cens
	Impôt payé au seigneur en échange de l'utilisation d'une terre
	Pouvoir de commander, de juger et de punir
	Travaux gratuits exigés par le seigneur auprès des paysans
	Banalités sommes d'argent versées par les paysans pour l'usage, obligatoire, des installations collectives appartenant au seigneur (pressoir, four, moulin, etc)
	Paysans qui ne peuvent se marier, ni hériter sans l'accord du seigneur
	Texte par lequel le seigneur affranchi un serf, c'est-à-dire qui le libère de sa servitude